

**Rapport de la COFIN sur le préavis 05-2013 concernant
l'autorisation de prévoir aux budgets les couvertures de déficit de la ligne 202
pour les années 2014 et 2015**

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 8 avril 2013 à 19h00.

Présents : M. Alain Vionnet, Président
M. Jacques Laurent, Rapporteur
M. Stéphane Jaquet
M. Eric Rochat
Mme Marie-France Vouilloz Burnier
M. Pierre Zapf

Absent : M. Leonardo Pescante, démissionnaire du Conseil Communal à fin mars 2013, n'a pas encore été remplacé au sein de la CoFin.

La CoFin s'est jointe à la Commission ad hoc pour l'analyse approfondie du préavis avec les deux représentants de la Municipalité présents, puis a délibéré de manière indépendante.

La CoFin remercie M. Bovay, syndic, ainsi que M.Epp, municipal délégué sur ce dossier et membre du Conseil d'Administration des VMCV, de leurs explications détaillées.

De manière inhabituelle, ce préavis porte sur la couverture de déficits futurs à inscrire aux budgets 2014 et 2015 ; les préavis ne concernant en principe que des demandes de dépenses d'investissement.

La démarche a été rendue nécessaire par la complexité de la planification des horaires transports publics qui doivent être coordonnés et approuvés par de nombreux organes. Ainsi, la Municipalité va devoir s'engager de manière irréversible sur le maintien de la desserte de la zone industrielle par le bus 202 en 2014 et, le cas échéant, sur le montant à inscrire au budget 2014 avant fin mai 2013 ; cette procédure ne permettra donc pas aux conseillers communaux de pouvoir donner leur avis dans le cadre du budget 2014 qui sera approuvé en fin d'année 2013.

Après de nombreuses questions et de longues discussions, les principaux arguments avancés par les membres de la CoFin sont les suivants :

- Le concept, le trajet et la cadence choisis pour la desserte actuelle de la Zone Industrielle de la Veyre par la ligne 202 ne sont pas opportuns et doivent être révisés. L'ensemble des membres de la CoFin s'accordent par contre sur les besoins de concevoir et de mettre en œuvre rapidement un service de transport public, complémentaire à la ligne de train, mieux adapté aux besoins de la population de St-Légier, de ses nouveaux développements scolaires, de ses installations sportives et de ses commerces sis dans la Zone Industrielle. Le groupe de travail mis en place par la Municipalité a déjà montré quelques pistes intéressantes pour le futur.
- Les chiffres de fréquentation enregistrés lors du premier trimestre 2013 illustrent de manière évidente l'utilisation marginale de la ligne à ce jour dans la Zone Industrielle. Il est toutefois compris qu'il serait utile de pouvoir disposer de statistiques sur une plus longue période pour pouvoir disposer d'une analyse plus pertinente du potentiel de fréquentation d'une telle ligne. D'autre part, la CoFin a pris note du soutien de l'Association des commerçants de la Zone Industrielle au maintien d'une telle ligne de bus.
- Le montant de la couverture de déficit de la ligne à la charge de la Commune de St-Légier, estimé nouvellement à CHF 280'000.- par an représente un montant important au vu de la situation financière de la Commune et de ses investissements importants à venir. Etant donné i) les incertitudes importantes sur le montant effectif de la couverture de déficit, ii) la fréquentation très marginale de la ligne sur le territoire St-Légerin et iii) l'amélioration très significative des prestations de la ligne 202 sur le territoire Veveysan, la CoFin recommande, le cas échéant, à la Municipalité de renégocier à la baisse la répartition du déficit de la ligne, ainsi que de convenir d'un plafond maximum pour la couverture du déficit annuel.

- Le montant de la couverture de déficit vient s'inscrire dans les dépenses thématiques « entretien des routes, transports publics, forêts » qui bénéficieront d'un subventionnement de l'ordre de 60% dans la péréquation intercommunale 2013 (le taux de rétrocession a été de 65% en 2011, mais probablement en baisse pour les années 2013 à 2015). La dépense nette annuelle pour le budget communal s'élèverait donc à 60% de CHF 280'000, soit environ CHF 170'000.-. Par contre les CHF 280'000.- viennent diminuer le budget à disposition pour l'entretien des routes et des forêts, soit un manque de CHF 840'000.- sur 3 ans.
- La CoFin constate que le traitement de ce dossier présente de très nombreuses incertitudes en particulier en ce qui concernent les délais pour des demandes de modification de trajet ou d'horaires, pour la résiliation de l'extension de la ligne, ainsi que sur le mode de calcul de la répartition du déficit et sur les estimations de celui-ci. La CoFin constate, avec le groupe de travail, que les VMCV montrent peu d'empressement à rechercher des solutions pour travailler sur des alternatives plus appropriées.
- L'annonce de la suppression temporaire d'un service de bus dans la Zone Industrielle à fin 2013 après une année de test, ne sera pas une surprise pour la population et pour les parties prenantes au vu de la fréquentation et de l'utilité très marginale de cette ligne de bus sur le territoire de notre Commune. La Municipalité pourra mettre à profit cette période moratoire pour concevoir, avec le support groupe de travail, et pour déployer dans les meilleurs délais une offre de transport public mieux adaptée aux besoins de la population de St-Légier et du développement économique du secteur de la Veyre.

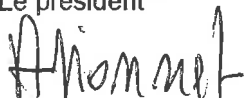
Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres de la CoFin n'ayant pu se départager, la voix du Président est prépondérante. Les membres de la CoFin proposent au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, de refuser les conclusions du préavis 05/2013 à savoir :

- Autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets des années 2014 et 2015 la part communale au déficit d'exploitation de la ligne 202 de l'ordre de CHF 280'000.-.

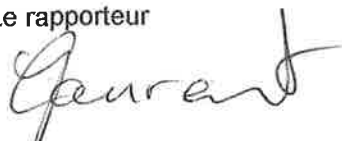
Pour la CoFin :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Jacques Laurent